Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20201019-93k-2020-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 19 octobre 2020**
A SAINT SYMPHORIEN (33) **Délibération n°93k**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le lundi 19 octobre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à SAINT SYMPHORIEN (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent.**
Date de la convocation : 13 octobre 2020

Étaient Présents : M. DEDIEU Vincent, Mme LAMARQUE Gisèle portant pouvoir de Mme HARRIBEY Laurence, **Mme NAYACH Laure, M. THIERRY Nicolas, M. GILLÉ Hervé, Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de M. GLEYZE Jean-Luc, **M. COUTIERE Dominique** portant pouvoirs de M. CARRERE Paul et de M. DUDON Alain, **Mme VALIORGUE Magali, Mme BREQUE Claudie, M. BOUFFIN Yann, M. DELUGA François** portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. FORET Thierry, M. MARTINEZ Manuel, M. SARTRE Philippe, M. TULARS Bernard, Mme ARDOUIN Aimée, M. DECLERCQ Cyrille, Mme DESMOULIN Karine, M. DUNOGUES Yves, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis, Mme MESPLES Olga, M. SORE Serge** portant pouvoir de M. SAINTORENS Denis, **Mme TAPIN Maylis, Mme TOSTAIN Emmanuelle.**

Absents excusés (pouvoirs) : Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, M. GLEYZE Jean-Luc ayant donné pouvoir à Mme PIQUEMAL Sophie, M. CARRERE Paul ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à M. COUTIERE Dominique, M. SAINTORENS Denis ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DELUGA François, M. PAIN Cédric ayant donné pouvoir à M. DELUGA François.
Absents : M. LAGRAVE Renaud (excusé), Mme NADAU Marie-Françoise (excusée), M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. PAPADATO Patrick (excusé), M. BLANC-SIMON Jean-Luc (excusé), Mme BARAT Geneviève, Mme BRUN Yveline, Mme VEILLARD Carole, M. LASSALLE Jean-Claude.

VIE INSTITUTIONNELLE : Désignations pour les représentations du Parc

Désignation à la Commission Locale de l'Eau des SAGE « Vallée de la Garonne »

En raison du renouvellement du Collège des Communes, du Collège des EPCI, du Président et des Vice-Présidents, le Comité syndical doit délibérer pour procéder à la désignation pour la Commission Locale de l'Eau des SAGE « Vallée de la Garonne »

Pour mémoire SAGE Vallée de la Garonne	
Superficie du SAGE	7545 km²
Nombre de communes / département	809 / 7
dont 1 commune du PNR	*Gironde (1) : Le Barp,*
Nombres de membres de la CLE	88 (51 Élus – 25 Usagers – 12 État)
Date d'approbation du périmètre	24/09/2007 révisé le 17/07/2019
Date de dernière approbation du SAGE	21/07/2020
Structure porteuse	Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne - SMEAG

Vu les articles L212-4, R212-29 et R212-30 du code de l'Environnement,

Vu la demande du Préfet de la Haute Garonne du 31 juillet 2020,

Le Parc naturel régional des Landes de Gascogne est membre du Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des Établissements Publics Locaux au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE VALLEE DE LA GARONNE, avec un délégué.

Accusé de réception en préfecture
033-253301402-20201019-93k-2020-DE
Date de télétransmission : 23/10/2020
Date de réception préfecture : 23/10/2020

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 19 octobre 2020**
A SAINT SYMPHORIEN (33) **Délibération n°93k**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical unanime procède à la désignation de l'élu qui représentera le Parc au sein de la CLE du SAGE VALLEE DE LA GARONNE.

- M. MARTINEZ Manuel

Fait pour valoir ce que de droit,

à Belin-Béliet, le 21 octobre 2020

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte